



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU GRAND CANAL DE VILLE DE BRIANÇON ET DE SAINT-CHAFFREY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Décision n°	Séance du	Nombre de membres/voix	
029231-2023-068	30 octobre 2023	Nombre de membres/voix	6
		Nombre de présents ou représentés	6
		Quorum	4

Les membres du syndicat de l'ASA du Grand Canal de Ville de Briançon et de Saint-Chaffrey, sur convocation du Président, se sont réunis chez Monsieur GERARD Luc. Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 18 heures sous la présidence de M. GERARD Luc.

Objet : Rôle des redevances syndicales 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du syndicat adoptent ce qui suit :

- Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
- Vu le Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
- Vu les statuts de l'ASA du Grand Canal de Ville de Briançon et de Saint-Chaffrey approuvé par arrêté Préfectoral.

CONSIDERANT

↳ Le rôle des redevances syndicales 2023 établit le 30 octobre 2023 d'un montant total de 38 238,97 € est répartis en deux zones suivantes :

- Zone 1 – Avis 1 à 394 – 21 831,92 € TTC ;
- Zone 2 – Avis 395 à 784 – 16 407,05 € TTC.

Ce dernier respecte les tarifs votés le 12 avril 2021.

Les membres du syndicat, après en avoir délibéré, décident :

Nombre de votant / voix	6	Pour l'adoption	6
Suffrages exprimés	6	Contre l'adoption	0
Abstentions ou refus de vote	0		

↳ D'arrêter les rôles des redevances syndicales 2023 selon la facturation suivante :

- Zone 1 – Avis 1 à 394 – 21 831,92 € TTC ;
- Zone 2 – Avis 395 à 784 – 16 407,05 € TTC.

↳ De donner pouvoir à son Président pour signer la présente délibération, le rôle des redevances syndicales 2023 ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Un membre du Conseil Syndical

M^{me} H^{me} PAILLAT Brigitte

Le Président

Luc GERARD

